

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2017**

Nombre

De conseillers en exercice : 11 de présents : 8 de votants : 9 date de convocation : 20/02/2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-trois février, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre LEROY, Maire.

Etaient présents : Pierre LEROY, Luc CHARDRONNET, Estelle ARNAUD, Jean GABORIAU
Henri FAURE GEORS, Alain PROUVE, Olivier REY, Jean Luc PEYRON

Absents représentés : Michel CAMUS donne procuration à Jean Luc PEYRON

Absents non représentés : Magali MEYZENC, Maryline VERKEIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection, d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Estelle ARNAUD est désignée comme secrétaire de séance.

Lecture est donnée de l'ordre du jour :

AIDES FINANCIERES :

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2017

Remplacement du photocopieur sous forme d'achat

AIDES FINANCIERES :

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2017

Remplacement du photocopieur sous forme d'achat

Rapporteur : Pierre LEROY

En 2008, la collectivité avait pris un photocopieur en location, cette dernière est arrivée à terme en 2015.

Ce matériel étant devenu obsolète, il est nécessaire d'investir dans du nouveau matériel conforme aux exigences de la dématérialisation et pour une amélioration de la qualité du service public.

Cette nouvelle négociation permettrait une baisse du coût trimestriel de la maintenance de 30%.

La municipalité s'orienterait sur un achat en investissement qui permettrait d'une part de bénéficier de subvention et d'autre part de récupérer la TVA.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter Mr Le Député pour une aide exceptionnelle auprès du Ministère de l'intérieur de 4 800€.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant de l'acquisition	9 650 €HT
Réserve parlementaire 2017.....	4 800 €
Part communal.....	4 850 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Sollicite** une aide exceptionnelle auprès du Ministère de l'intérieur.